

8. PROGRAMMATION DE LOGEMENTS D'URGENCE ET D'HÉBERGEMENT

Présentation :

Deux types de logements viennent répondre aux situations de rupture que peuvent connaître des ménages vis-à-vis du logement et de leur situation familiale :

- l'hébergement d'urgence : pour des personnes qui ne sont pas en mesure d'accéder rapidement à un logement (familles expulsées de leur domicile ou en cours de séparation, des personnes isolées, des familles victimes de sinistres ou de violences conjugales, ...)
- le logement temporaire : pour un public cumulant des difficultés lourdes mais en démarche d'insertion.

La création de ces types de logements répond aux objectifs du Plan Départemental d'Action Pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) des Pyrénées-Atlantiques.

Le territoire doit pouvoir répondre au devoir d'assistance à personne en danger et de proposer des solutions de relogement.

Action :

Sur Nive-Adour, l'objectif est de créer 9 petits logements (T1-T2) dans le parc privé ou public qui pourraient se répartir comme suit :

- 3 logements d'urgence,
- 3 logements temporaires pour les plus démunis (financés en PLA-I),
- 3 logements temporaires pour les jeunes travailleurs (PLS).

Partenariat à mobiliser :

Communes, acteurs du plan départemental d'aide au logement des plus démunis (PDALPD) dont l'Etat, Conseil général, opérateurs sociaux, PACT-CDHAR du Pays basque, Bureau d'accès au logement (BAL) pour le relogement

Maîtrise d'ouvrage :

Opérateurs sociaux publics et privés.

Engagement de la Communauté de communes :

Négociation avec les opérateurs sociaux de l'habitat (selon avenir statutaire) pour mobiliser leur parc.